



bettina.beer@verts-fr.ch
julien.vuilleumier@verts-fr.ch

Bettina Beer et Julien Vuilleumier
Co-présidence

Les VERT-E-S Fribourg – GRÜNE Freiburg, case postale 626, 1701 Fribourg

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Monsieur Philippe Demierre
Route des Cliniques 17
1701 Fribourg

Fribourg, le 22 septembre 2023

Procédure de consultation : Contre-projet à l'initiative constitutionnelle relative aux urgences hospitalières

Monsieur le Conseiller d'État,

Les VERT-E-S Fribourg vous remercient de votre invitation à la consultation sur le contre-projet à l'initiative constitutionnelle relative aux urgences hospitalières, et nous avons le plaisir de vous communiquer notre position.

Nous nous rallions aux constats généraux des initiants et du Conseil d'État concernant le déficit d'accès au système de santé (notamment pour les urgences) et la pénurie de médecins de premier recours (médecins de famille) dans certaines régions du canton. Cependant, et contrairement à la position des initiants, nous sommes d'avis qu'un renforcement des structures hospitalières afin d'assurer un service d'urgences permanent n'est pas approprié et ne permet pas de répondre au mieux aux besoins de la population. Cela nécessiterait en effet des investissements considérables (équipes spécialisées par exemple) pour une efficacité faible.

Nous soutenons de manière générale la proposition de renforcer plus largement le dispositif de santé communautaire qui permettrait, entre autres, de répondre plus globalement et de façon plus adéquate aux urgences vitales et non vitales de la population.

Nous tenons cependant à mettre en évidence certaines limites du contre-projet qu'il serait souhaitable de reconsidérer :

- Il semble que la volonté du projet est d'instaurer une sorte de « nouveau » système de garde en parallèle des structures existantes, hormis les structures péri-hospitalières (maison de la garde, maison de santé...). Il serait indispensable de mieux associer, dès le début, les acteurs communautaires de terrain existants (cabinets de médecine générale, CMS...) au projet de réorganisation de la réponse à l'urgence afin de tenir compte des spécificités locales et d'assurer une bonne adhésion à un nouveau système.
- Il semble que la volonté du projet est d'instaurer une sorte de « nouveau » système de garde en parallèle des structures existantes, hormis les structures péri-hospitalières

(maison de la garde, maison de santé...). Il serait indispensable de mieux associer, dès le début, les acteurs communautaires de terrain existants (cabinets de médecine générale, CMS...) au projet de réorganisation de la réponse à l'urgence afin de tenir compte des spécificités locales et d'assurer une bonne adhésion à un nouveau système.

- Aucune solution concrète n'est proposée afin de réduire la pénurie en médecins de famille, en particulier dans les régions périphériques.
- Intégrer les structures existantes hors hôpital pourrait prendre la forme d'un soutien au développement de maisons de santé communautaires hors de l'hôpital où la patientèle est suivie au quotidien. En effet, les urgences « vitales » ne représentent que la pointe de l'iceberg de l'ensemble des plaintes ressenties comme urgentes par la population. Ces problèmes de santé sont généralement pris en charge dans des cabinets médicaux. Un renforcement de ces structures (interprofessionnalité, soutien financier pour les heures de garde...) permettrait d'éviter de démultiplier des structures de garde « hors sol » tout en conservant la continuité des soins des patients et patientes dans leur contexte, et de pouvoir référer, en tout temps, les personnes qui le nécessitent à l'Hôpital Cantonal de Fribourg pour les urgences vitales.
- Le rôle des communes dans la réponse à l'urgence et aux structures de soins communautaires doit être renforcé. Dans ce contexte, il est nécessaire de clarifier comment le canton souhaite gérer les surcoûts liés aux interventions ambulancières pour les communes (point 4.1.1 d).

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'État, l'assurance de notre très haute considération.

Bettina Beer
Co-présidente

Julien Vuilleumier
Co-président